



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Thomas KLEIN, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Yves LAURENT, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI, M. Loïc DEGNY, Mme Marie LE LAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

M. Fabrice BULTEAU à M. Guillaume BOUDY, M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE à Mme Sandrine DU MESNIL, Mme Valérie BARBOILLE à Mme Muriel RICHARD, Mme Isabelle FLORENNES à Mme Elodie REBER, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN, M. Frédéric VOLE à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. François PETER à M. Bruno JACON, Mme Olfa COUSSEAU à M. Valéry BARNY

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

Mme Safia EL-BAKKALI, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL

Secrétaire :

Mme Marie LE LAN

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14/03/2024,

Considérant les évolutions règlementaires conduisant à une nécessaire modification du règlement intérieur en vigueur depuis le 01/01/2014,

Sur rapport de Cécile GUILLOU, adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 40
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 10
Des membres présents ou représentés,
Décide,

Article 1. - D'abroger le précédent règlement intérieur.

Article 2. - D'approuver le nouveau règlement intérieur des services, ci-après annexé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 3 avril 2024

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 4 avril 2024 et publié/affiché le 4 avril 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

Bruno MAGGUILLI Signature numérique de Bruno
MAGGUILLI
Date : 2024.04.04 12:52:37 +02'00'